



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 27 mai 2024**

**Délibération n° CP-2024-3292**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Événements culturels - Association La Biennale de Lyon - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'édition 2024 de la Biennale d'art contemporain et pour l'accueil de l'assemblée générale de l'Association internationale des biennales

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

**Rapporteur** : Madame Véronique Moreira

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 7 mai 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme R-F. Fournillon), Mme F. Benahmed (pouvoir à M. B. Badouard), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. L. Lassagne (pouvoir à Mme D. Nachury), Mme M. Picot (pouvoir à Mme C. Panassier).

**Commission permanente du 27 mai 2024****Délibération n° CP-2024-3292**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Événements culturels - Association La Biennale de Lyon - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'édition 2024 de la Biennale d'art contemporain et pour l'accueil de l'assemblée générale de l'Association internationale des biennales

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 mai 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

L'association La Biennale de Lyon a pour objet la création et l'organisation de la Biennale de la danse et de la Biennale d'art contemporain. La Biennale de Lyon, tout en travaillant à maintenir l'existence et la visibilité de l'entité festivalière Biennale de Lyon, s'intègre à la construction de deux pôles artistiques dans les domaines respectifs de la danse et de l'art contemporain. À cet effet, elle développe des synergies avec la Maison de la danse, d'une part, et le Musée d'art contemporain de Lyon (MacLYON), d'autre part.

Présidée par Laurent Bayle depuis 2022, l'association est co-dirigée par Isabelle Bertolotti, Directrice artistique art contemporain et Directrice du macLyon, et par Tiago Guedes, Directeur artistique de la Biennale de la danse et Directeur de la Maison de la danse.

Conformément à la délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021 sur la stratégie culturelle métropolitaine pour la période 2021-2026, la Métropole soutient des équipements et événements culturels qui contribuent à la mise en œuvre de ses orientations stratégiques.

Au même titre que le Festival Lumière, la Biennale de la danse et les Nuits de Fourvière, la Métropole soutient la Biennale d'art contemporain en ce qu'elle s'inscrit dans la politique culturelle de la collectivité, notamment en :

- contribuant à la vitalité culturelle du territoire par une programmation valorisant la création contemporaine en direction du grand public comme des professionnels, qui contribue à la structuration de la filière art contemporain (soutien artistique, technique et financier, mise en visibilité des artistes, soutien à l'émergence, mise en réseau des acteurs, etc.),

- développant des actions d'élargissement des publics et d'implication de la population qui permettent de développer l'art et la culture comme leviers d'inclusion sociale (programme territorial, éducation artistique et culturelle, rencontres avec le public, etc.),

- proposant des actions d'ancrage et de lien territorial à l'échelle métropolitaine et régionale qui contribuent à la diffusion de l'offre d'art contemporain sur le territoire.

## II - Bilan de la Biennale d'art contemporain 2022 - 16<sup>ème</sup> édition

La Biennale d'art contemporain de Lyon a été créée en 1991 par Thierry Raspail qui l'a dirigée jusqu'en 2018. Elle est depuis dirigée par Isabelle Bertolotti.

La Biennale d'art contemporain est organisée sur trois mois et demi, de mi-septembre à fin décembre. Elle propose une programmation internationale et régionale, une relation forte aux territoires et aux différents publics avec des programmes de médiation innovants (programme territorial à destination des quartiers prioritaires politique de la ville, ateliers, visites adaptées, Résonance qui valorise la programmation des lieux culturels de la région Auvergne-Rhône-Alpes -AuRA-, etc.).

Considérée comme la Biennale de France, elle bénéficie d'un financement important du ministère de la Culture.

Par délibération du Conseil n° 2022-1138 du 27 juin 2022, la Métropole a attribué une subvention de 2 495 000 € à l'association La Biennale de Lyon pour l'organisation de la Biennale d'art contemporain 2022, qui présente le bilan suivant.

L'édition 2022, intitulée *Manifesto of fragility*, s'est déroulée du 14 septembre au 31 décembre.

Comme les précédentes biennales, elle s'est déployée à travers trois plateformes : l'exposition internationale, Veduta et Résonance. Elle s'est caractérisée, notamment, par un ancrage fort au territoire de la Métropole à travers son histoire et des collaborations avec de nombreux acteurs culturels dans différentes disciplines. Les commissaires, Sam Bardaouil et Till Fellrath, ont effectué un important travail sur l'histoire et les marqueurs du territoire métropolitain à partir de recherches dans des archives publiques et privées. Ils ont également exposé des œuvres issues des collections de 10 musées du territoire.

L'édition 2022 a accueilli 274 225 visites sur tous les sites d'exposition (Fagor, MacLYON, Musée Guimet, Lugdunum, Musée de Fourvière, Musée Gadagne, exposition Jeune création internationale à l'Institut d'art contemporain -IAC-, Union régionale pour le développement de la lithographie d'art, etc.) dont un important public jeune avec 42 % de visiteurs de moins de 26 ans. Cette biennale a également investi de manière conséquente l'espace public en installant des œuvres en différents lieux tels que la gare de Lyon Part-Dieu, le jardin du Musée des Beaux-Arts, le parc de la Tête d'Or, le parc Lyon parc auto République, accessibles gratuitement au public.

Au total, ce sont 1 047 œuvres et archives de 202 artistes qui ont été présentées au public. 87 artistes contemporains, dont 54 % de femmes, ont été invités à produire ou présenter une œuvre inédite, représentant 36 nationalités et 26 % domiciliés en France.

La fréquentation des professionnels est en hausse avec environ 10 000 professionnels accueillis, contre 6 500 en 2019, et plus de 1 000 journalistes représentant 21 pays.

Afin de toucher un public toujours plus large, la biennale a proposé près de 40 dispositifs de médiation : visites commentées, audioguide réalisé en complicité avec les artistes, catalogues, ateliers, *workshops*, visites anniversaires, visites duo, rencontres avec les artistes, visites en langue des signes française, etc. 31 000 scolaires ont visité la biennale dont 37 % de collégiens.

La plateforme Veduta, qui implique les habitants de territoires en politique de la ville dans la médiation et la co-construction de projets artistiques, s'est déployée sur 16 communes de la région AuRA, dont neuf de la Métropole (Fontaines-sur-Saône, Francheville, Lyon 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup>, Meyzieu, Oullins-Pierre-Bénite, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Fons, Vaulx-en-Velin) et le Grand parc de Miribel Jonage. 33 artistes ont été mobilisés et 476 actions de médiation ont été mises en œuvre.

La plateforme Résonance (le *Off* de la programmation) qui invite *via* un appel à projets les centres d'art, galeries, institutions culturelles et collectifs d'artistes du territoire de la Métropole et de la région AuRA à s'associer à la biennale, a mis en avant 173 lieux de 73 villes de la région.

Enfin, les trois mois de la biennale ont été rythmés par 63 événements artistiques et festifs (vernissages, soirée des artistes, nocturnes, colloques, formations et *masterclass*, projections, conférences, *DJ set*, défilé *Silk me Back*, *workshops*, activations d'œuvres, etc.) qui ont réuni 7 200 personnes.

## III - Biennale d'art contemporain 2024 - 17<sup>ème</sup> édition

### 1° - Programmation

La 17<sup>ème</sup> édition de la Biennale d'art contemporain aura lieu du 18 septembre 2024 au 5 janvier 2025.

La commissaire de cette édition est Alexia Fabre, Directrice de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris depuis janvier 2022. Conservatrice en chef du patrimoine, elle a dirigé précédemment le musée d'art contemporain du Val-de-Marne (MAC VAL) à Vitry-sur-Seine, qu'elle a contribué à créer en en pensant le projet scientifique et culturel. Elle a, par ailleurs, participé à différents jurys et comités d'experts et a, notamment, été codirectrice artistique de Nuit Blanche Paris. Elle défend une politique artistique et culturelle tournée vers la création contemporaine et à destination de tous les publics en mettant en œuvre les valeurs de diversité et d'égalité.

Pour la biennale, elle a souhaité mettre au cœur de sa programmation les valeurs d'altruisme et d'accueil de l'autre. Intitulé Les voix des fleuves - *Crossing the water*, son projet propose un parcours le long du fleuve Rhône, comme une métaphore de toutes les eaux qui se rejoignent pour former un courant plus fort, avec des implications dans toute la région, soit plus d'une quinzaine de territoires de la Métropole et de la région AuRA. Les relations humaines envisagées dans leurs enjeux contemporains, leur pluralité, leur amplitude et leurs rituels, afin d'explorer et d'étendre les pratiques d'hospitalité, sont au cœur de cette édition. Consacrée à l'accueil de l'autre, elle s'ancre dans la géographie naturelle et humaine du territoire régional, déterminé par les cours d'eau qui irriguent ses berges, permettent de colporter et d'échanger les produits, de transporter des personnes et générer des rencontres. Les artistes sont invités à évoquer, interroger, poursuivre le sujet des relations qui se nouent et se délient entre les êtres et avec leur environnement, en prenant appui sur cette géographie comme sur l'esprit des différents lieux dans lesquels la biennale se déploiera.

Comme les années précédentes, la biennale présentera des œuvres en différents lieux de la Métropole, dont le MaCLYON, l'IAC avec l'exposition Jeune création internationale, la fondation Bullukian, le Musée des Beaux-Arts de Lyon, et elle investira pour la 1<sup>ère</sup> fois les Grandes Locos à La Mulatière et la Cité internationale de la gastronomie de Lyon. Ces deux sites exceptionnels, mis à disposition par la Métropole, seront des marqueurs forts de cette 17<sup>ème</sup> édition. Aux Grandes locos, la biennale fera résonner l'histoire du site à travers des œuvres qui évoqueront le voyage et le déplacement, la réparation et le soin, la force du collectif et de la contestation. À la Cité de la gastronomie, elle déploiera des rituels liés aux cycles du vivant qui font écho à l'histoire médicale et sacrée du site et mettra également en œuvre de nouvelles pratiques de convivialité par le biais d'actions partagées et d'ateliers collaboratifs.

Dès son origine, la biennale a développé un programme d'actions artistiques et culturelles impliquant les habitants de territoires en politique de la ville, jusqu'alors intitulé Veduta, que cette nouvelle édition souhaite encore amplifier. Chaque projet est désormais construit en collaboration avec un artiste invité de la biennale, renforçant le lien de continuité entre son programme territorial et la manifestation centrale, dont il devient intégralement partie prenante. Opérant sur le temps long, sensible au respect des droits culturels, mettant la médiation au cœur de ses actions, le programme territorial de La Biennale de Lyon envisage ainsi l'art contemporain comme un domaine propice à rejoindre les questionnements, les centres d'intérêt, les savoir-faire et les cultures de chacun, pour contribuer à la démocratisation culturelle et au vivre-ensemble. Dix projets menés sur 15 territoires croisés de la Métropole et de la région AuRA permettront aux artistes de co-produire leurs œuvres avec des habitants et des usagers volontaires, de donner matière à faire résonner les expérimentations et les questionnements de chacun et ainsi de partager ces moments avec le plus grand nombre.

## 2° - Budget et plan de financement prévisionnel

Le budget prévisionnel global de l'édition 2024 de la biennale d'art contemporain est le suivant.

Charges	Budget prévisionnel 2024 (en €)	Produits	Budget prévisionnel 2024 (en €)
expositions Résonance - Veduta	2 988 437	Métropole	2 495 000
technique : aménagement et sécurité des lieux d'exposition	1 520 616	Métropole subvention dédiée : accueil de l'assemblée générale de l'Association internationales des biennales	10 000
développement et accueil des publics	902 500	ministère de la Culture - direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	1 354 000
promotion et notoriété du projet	1 010 000	DRAC - programme territorial	50 000
fonctions support du projet	1 020 777	Communes - programme territorial	52 000
amortissement des équipements et installations	-	Agence nationale de la cohésion des territoires	50 000

Charges	Budget prévisionnel 2024 (en €)	Produits	Budget prévisionnel 2024 (en €)
mécénats et partenariats privés	445 600	Région AuRA	480 000
		aides aux projets (Institut Français, pays étrangers, etc.)	287 113
		mécénat et partenariats privés	830 000
		billetterie et médiation	1 369 748
		ressources propres commerciales	486 437
		reprise fonds dédiés	423 632
<b>Total</b>	<b>7 887 930</b>	<b>Total</b>	<b>7 887 930</b>

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 2 495 000 € dans le cadre de l'organisation de la Biennale d'art contemporain 2024

#### IV - Accueil de l'assemblée générale de l'Association internationale des biennales (IBA)

L'IBA est une association qui a été créée en 2012 et qui fédère 58 biennales d'art à travers le monde.

Elle a vocation à être une plateforme de coopération, de recherche et d'échanges de connaissances pour les institutions et professionnels qui organisent des événements artistiques périodiques tels que les biennales et les triennales, ainsi que les artistes, les chercheurs et tous ceux qui s'intéressent à l'art contemporain.

Elle organise, une fois par an, son assemblée générale pendant l'un de ses événements membres. Cet événement professionnel est l'un des plus importants du domaine, auquel participent plus de 100 professionnels, dont les directions des biennales mondiales les plus prescriptrices.

La Biennale d'art contemporain accueillera l'assemblée générale de l'IBA du 11 au 14 octobre 2024, ce qui revêt une importance stratégique pour elle.

Le programme d'accueil est constitué de séminaires, visites des lieux de la biennale et d'autres lieux participants, avec des temps réservés aux membres de l'IBA et d'autres ouverts aux professionnels locaux et nationaux (centres d'art, musées, etc.).

Soucieuse d'être accessible aux membres de l'IBA les moins dotés, la biennale a prévu à son budget des bourses d'accueil (voyages, hébergements, etc.) pour des professionnels internationaux qui le nécessiteraient. Elle sollicite le soutien spécifique de la Métropole pour le financement de ce programme d'accueil.

Le budget prévisionnel de cet événement professionnel est le suivant :

Charges	Budget prévisionnel 2024 (en €)	Produits	Budget prévisionnel 2024 (en €)
bourses	7 800	Biennale de Lyon	5 770
<i>catering</i>	13 970	ministère de la Culture - direction générale de la création artistique	25 000
matériel, enregistrements audio vidéo	15 000	Institut français	20 000
intervenants, traduction, performance artistique	9 600	Métropole	10 000
transports locaux	4 300	IBA	1 500

Charges	Budget prévisionnel 2024 (en €)	Produits	Budget prévisionnel 2024 (en €)
communication	4 500		
coordination	7 100		
<b>Total</b>	<b>62 270</b>	<b>Total</b>	<b>62 270</b>

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 10 000 € au profit de l'association La Biennale de Lyon pour l'accueil de l'assemblée générale de l'IBA du 11 au 14 octobre 2024 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de la Biennale d'art contemporain 2024, d'un montant total de 2 505 000 € au profit de l'association La Biennale de Lyon selon la répartition suivante :

- 2 495 000 € pour l'organisation et la programmation de la Biennale d'art contemporain 2024,
- 10 000 € pour l'accueil de l'assemblée générale de l'IBA durant la biennale, du 11 au 14 octobre 2024,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association La Biennale de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 2 505 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P33O5252 à hauteur de 2 495 000 € et opération n° 0P33O3589A à hauteur de 10 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 28 mai 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240527-322913A-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 mai 2024 Date de réception préfecture : 28 mai 2024
--